



Municipalité  
1513 Hermenches

Hermenches, le 30 mai 2023

---

## Préavis no. 05 / 2023 – Rapport de gestion 2022 de la Commune d’Hermenches

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les Communes (LC) et à l'article 85 du Règlement pour le Conseil Général d’Hermenches, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion de la commune au 31 décembre 2022.

Les objets sont présentés dans l'ordre qui figure au plan comptable.

### 1 **AUTORITES ET ADMINISTRATION**

#### 101 **Conseil Général**

Lors des séances du Conseil Général de 2022, la Municipalité a présenté 10 préavis qui traitaient des objets suivants :

#### 1. **Séance du 08 décembre 2022**

<a href="#">Préavis no 08</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Emoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d’Aménagement du territoire et des constructions
<a href="#">Préavis no 09</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Budget 2023
<a href="#">Préavis no 10</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Prêt de la Commune d’Hermenches, à durée déterminée, en faveur de la Société d’organisation du Giron de la Broye FVJC 2023

#### 2. **Séance du 26 octobre 2022**

<a href="#">Préavis no 06</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Révision du Plan d’Affectation Communal - PACom
<a href="#">Préavis no 07</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Arrêté d’imposition 2023

#### 3. **Séance du 05 octobre 2022**

<a href="#">Préavis no 04</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Adhésion à l’Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise - AISTBV
<a href="#">Préavis no 05</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Demande de crédit pour la réfection des infrastructures communales sur les routes cantonales en traversée de localité ainsi que la construction de trottoirs, d’arrêts de bus et d’éléments de modération du trafic

#### 4. **Séance du 22 juin 2022**

<a href="#">Préavis no 01</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Comptes 2021
<a href="#">Préavis no 02</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Rapport de gestion 2021
<a href="#">Préavis no 03</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Demande de crédit pour l’étude d’une nouvelle place de jeux et de place de parc sur les parcelles communales no. 26 et no. 139

Au vu de ce qui précède, 9 préavis ont été acceptés par le Conseil Général lors des différentes séances. 1 préavis a été refusé.

Le bureau du Conseil Général a été reconduit hormis un scrutateur suppléant. Monsieur Jérôme Merminod succède à Monsieur Florian Serex. Nous en profitons pour le remercier pour ces nombreuses années de dévouement à ce poste.

### **Bureau du Conseil Général**

<b>Noms</b>	<b>Fonction</b>
Danalet Jean-Luc	Président
Rod André	Vice-président
Déglon Laetitia	Secrétaire
Dutoit Stéphanie	Scrutatrice
Gavillet Jean-Marc	Scrutateur suppléant
Merminod Jérôme	Scrutateur suppléant

### **102 Municipalité**

La Municipalité a siégé 29 fois durant l'année.

Les nombreux dossiers en cours ont nécessités d'innombrables séances supplémentaires en plus des séances bimensuelles.

### **11 Administration générale — Personnel communal**

Notre Commune n'a pas d'employé communal et mandate certaines personnes.

A savoir :

<b>Noms</b>	<b>Fonction</b>	<b>Taux d'occupation</b>
Merminod Sabine	Concierge battoir	Forfait + Heures
Pereira Rosa	Concierge collègue et congélateur	Heures
Gavillet Jean-Marc	Concierge refuge	Forfait + Heures
Jayet Roger	Entretien cimetièrre et step	Heures
Entreprise JCT	Travaux voirie	Heures
Morel Raphaël	Entretiens	Heures
Rod André	Divers entretiens	Heures
Crausaz Cédric	Bourse communale et site internet	20 %
Déglon Laetitia	Secrétaire communale et Contrôle des habitants	30 %
Dutoit Lucie	Aide archives	Heures

Le solde des travaux « communaux » est réparti entre les Municipaux.

Le bureau communal est ouvert les jeudis de 10h30 à 13h00. Les lundis soirs, sur rendez-vous.

La Municipalité a mandaté une personne pour le classement des archives communales. Une première phase a été effectuée et une deuxième étape est en cours.

## Contrôle des habitants

En 2022, notre administration a enregistré :

- 27 arrivées dont 3 naissances
- 27 départs dont 2 décès

A ces chiffres s'ajoutent bon nombre de mutations telles que :

- Changements d'adresses dans la Commune
- Mariages
- Séparations ou divorces, changements de noms, etc...

Au 31 décembre 2022, la population d'Hermenches se répartissait comme suit :

Suisses	Hommes	135	Dont	31	De 0 - 16 ans
	Femmes	141	Dont	20	De 0 - 16 ans
Etrangers	Hommes	26	Dont	0	De 0 - 16 ans
	Femmes	22	Dont	2	De 0 - 16 ans
<b>Total</b>		<b>377</b>	<b>Dont</b>	<b>53</b>	<b>De 0 - 16 ans</b>

## 15 Affaires culturelles et de loisirs

- La visite annuelle du Préfet concernant la gestion communale a été organisée le 10 janvier.
- La famille de Madame Eliane Rod a accueilli une délégation de la Municipalité afin de célébrer comme il se doit ses 90 ans.
- La présentation officielle de notre Plan d'Aménagement Communal (PACom) a été faite le 17 mars.
- Le 13 avril, le Groupe animation a proposé aux enfants de fêter Pâques sur la place de jeux avec au programme : chasse aux œufs, noce à Thomas, course aux œufs et des rires. Après un goûter et un bel après-midi, les enfants sont rentrés chez eux, avec un lapin... en chocolat.
- Le 13 mai, la Municipalité s'est déplacée à Chevroux pour la journée du district.
- Le 20 mai, la Municipalité a accueilli notre SDIS Haute-Broye, au battoir, pour son rapport annuel.
- Cette année encore, le 31 mai, la fanfare de Moudon nous a réjoui d'un petit concert.
- Le 11 juin, la Municipalité s'est rendue à la journée de l'UCV, à Chavornay.
- Les Mec'connus ont fêté leurs 20 ans les 24 et 25 juin. Un grand succès pour leur repas-concert. La Rue du Village a été animée par différents chœurs invités, un petit marché et des dégustations.
- Du 08 au 11 juillet, le village était en fête grâce à l'Abbaye, une reine a été couronnée.
- L'organisation de la fête du 01<sup>er</sup> août a été perturbée par la sécheresse de l'été ; le canton ayant interdit les feux. La Municipalité a maintenu, avec le soutien du chœur d'hommes, la partie officielle et le repas au battoir.
- Le tir du 01<sup>er</sup> août, organisé par la Société de tir ainsi que le tir FVJC, organisé par la Société de Jeunesse de Corcelles-le-Jorat a occupé notre stand bien des week-ends.
- La journée des aînés a enfin pu avoir lieu en date du 24 septembre. Le Corps de Musique de Pully nous a offert un magnifique concert.
- Le dimanche 09 octobre, le culte a précédé le repas de la paroisse au battoir.
- Une soirée de formation à l'utilisation du défibrillateur communal a été organisée le 03 novembre.

- La « sortie du personnel » a eu lieu le 25 novembre, sur le lac Léman.
- La distribution des sapins de Noël a eu lieu le 10 décembre, suivie de la traditionnelle fondue. Ce même jour, la Municipalité a accueilli les nouveaux habitants et citoyens arrivés entre fin 2021 et fin 2022.
- Dès le mois de novembre, le culte de l'enfance a repris un vendredi par mois avec la présence joyeuse de 10 enfants, accompagnés du diacre Christophe Schindelholz et de Madame Marlène Rod Trauffler.
- Le Noël du village a été célébré le 20 décembre, avec la participation des enfants du culte de l'enfance et des Mec'connus.

## **19 Informatique**

RAS

## **2 FINANCES**

- Malgré un impôt sur le revenu 3% inférieur à l'année 2021 et un impôt sur la fortune en diminution de 25%, l'exercice comptable se termine malgré tout avec un bénéfice de fonctionnement de Frs. 78'312.32.
- Plusieurs paramètres ont influencé ce résultat final positif par rapport au résultat du budget. Des rentrées d'impôts conjoncturels (droits de mutations, impôt sur les gains immobiliers, impôt sur les successions) et même si le 50% est reversé au Canton, ont compensés en partie la baisse des impôts réguliers.
- La diminution des impôts encaissés influence le calcul de la valeur du point d'impôt qui pour 2022 se situe à Frs. 9'675.-- (différence de - Frs. 638.-- par rapport à 2021).
- De ce fait, le calcul péréquatif ainsi que le calcul des dépenses thématiques nous sont plus favorables.
- Un emprunt de Frs. 325'000.-- (Postfinances) a été renouvelé pour une année, au taux de 1.69%.
- Un emprunt échu de Frs. 200'000.-- n'a pas été renouvelé.
- L'endettement de la Commune au 31.12.2022 est de Frs. 1'845'540.-- soit une diminution de Frs. 98'476.-- par rapport au 31.12.2021.
- La marge d'autofinancement est de Frs. 146'588.-- et le taux d'imposition sur le revenu est toujours à 73.5%.

## **3 DOMAINES ET BATIMENTS**

### **31 Terrains (Esserts)**

- Les places de parc se trouvant au Clos du Riau ont été marquées au sol et complétées d'un Stop-Parking (au total : 7 places).

### **32 Forêts**

- Le réchauffement du climat, accompagné de tous les problèmes liés qu'ils soient sanitaires (Scolytes) ou climatiques, sécheresse suivie d'orages ou vents violents, met toujours à l'épreuve la résistance de nos forêts. Si dans le cadre du Groupement forestier de la Menthue nous observons une légère hausse des attaques du Scolyte typographe, dans les perchis d'épicéas fragilisés par la sécheresse, la Commune d'Hermenches a été moins impactée que les dernières années.
- Nous poursuivons également les soins modérés dans les jeunes plantations.
- Une table forestière a été remplacée à la fontaine des Galites.

## **35      Bâtiments**

### **351      Villa**

- Quelques petits travaux d'entretien ont été réalisés sur la façade sud avec la réfection de l'étanchéité des fenêtres, la pose d'une serrure à l'entrée du bâtiment et quelques minimes réparations.

### **352      Pressoir**

- Au vu du manque de fruit, le pressoir n'a pas été mis en œuvre en 2022.

### **353      Battoir**

- Le battoir a été loué 25 fois en 2022.
- Le battoir a été mis à disposition gratuitement, à l'organisation du Giron, ceci afin que des repas puissent être organisés.

### **354      Refuge / Stand de tir**

- Le refuge a été loué 65 fois en 2022.
- La cuisine a été refaite et notre refuge a repris un bon coup de neuf.
- L'aménagement des extérieurs du refuge a permis d'améliorer l'accès menant aux toilettes.

### **356      Congélateur**

- Ce bâtiment communal connaît un grand succès avec 103 cases louées.
- En prévision d'une augmentation des charges liées à l'augmentation du coût de l'énergie, le prix de la location des cases congélateur est passé à Frs. 60.-- par année.
- Un grand travail de réparation des serrures et de changement des clés a été effectué en 2022.

## **4      TRAVAUX**

### **41      Service technique**

- 7 permis de construire ont été délivrés.
- 7 autorisations municipales ont également été délivrées. Il s'agit de petits objets de minime importance, ne nécessitant pas de mise à l'enquête formelle.

### **PACom**

- Notre village est toujours placé en Zone Réservée, mais le nouveau PACom (Plan d'Affectation Communal) est prêt à être mis en place ; il est le fruit d'un long et pénible processus de discussions avec la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) jusqu'à fin 2021. Rappelons qu'une suppression totale des possibilités de construire de nouveaux bâtiments et qu'un dézonage partiel des parcelles limitrophes à la zone agricole a été exigé. Ces mesures présentées en 2022 permettant de diminuer de manière significative le potentiel d'accueil de notre Commune et en cela, de coller à la demande populaire de réduction des possibilités de construction votée au niveau fédéral, en 2012.

- Le redimensionnement de la zone à bâtir, le règlement des constructions, les limites de constructions comme les zones de forêts et bien d'autres ont été étudiés.
- La Commission d'urbanisme a été rencontrée par la Municipalité, le 08 mars.
- La mise à l'enquête a été déposée le 11 mars (30 jours).
- Le 17 mars, séance d'information publique, intervenants :
  - Municipalité
  - Nos partenaires et mandants (ABA Partenaires : urbanistes et Gémétris : géomètres)
  - Monsieur Noirjean (DGTL)

Lors de cette séance il a été compliqué d'expliquer la situation, vu la mauvaise foi de l'intervenant de la DGTL, celui-ci soutenant que les mesures et l'ampleur du dézonage étaient un choix Municipal, bien que son service cantonal ait refusé toutes nos propositions de préservation du potentiel Communal.

- A l'issue du délai d'enquête, 10 oppositions ont été signifiées, toutes concernant des mesures de dézonage:
  - Madame Nicole Court
  - Monsieur Jacques Fiaux
  - Monsieur Philippe Métraux
  - Madame et Monsieur Rita et Joël Meystre
  - Monsieur Raymond Porchet
  - Monsieur Gérald Fiaux
  - Monsieur Valentin Pochon
  - Madame Anne-Charlotte Ghesquière et Monsieur Romain Guiton
  - Madame de Marchi et Monsieur Pascal Fiaux
  - Madame et Monsieur Marie-Edith et Francisco Martos
- En juin 2022, la Municipalité, accompagnée par son mandataire a reçu l'ensemble des opposants au projet de révision lors de séances de conciliation entre le 09 et le 10 juin. Les opposants suivants ont accepté la conciliation et levé leur opposition :
  - Monsieur Jacques Fiaux (après le délai, quelques jours avant la décision du CG)
  - Monsieur Gérald Fiaux
  - Monsieur Valentin Pochon
  - Madame Anne-Charlotte Ghesquière et Monsieur Romain Guiton
  - Madame de Marchi et Monsieur Pascal Fiaux
  - Madame et Monsieur Marie-Edith et Francisco Martos
- Le 26 octobre, en séance de Conseil Général, toutes les oppositions ont été levées et le PACom a été validé dans son état.
- Le dossier a été transmis à l'autorité Cantonale en décembre pour validation et ouverture du délai de recours des opposants aux décisions du Conseil.

## 43 Routes

### Travaux d'entretien

- Hormis des travaux d'exploitation courants, il n'y pas eu d'entretien significatif des routes. Toutefois, un arrangement a été conclu entre la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) pour la jonction de la Route Cantonale (RC 549) et de l'accès sud de la Route du Village. La RC 549 rénovée et agrandie complétement, une partie de la Rue du Village devient Cantonale et les cheminements piétonniers ont été revu en vue du réaménagement de la Route Commune.
- L'étude de la réfection complète de la Rue du Village menée en collaboration avec le bureau d'ingénieurs NPPR touche à sa fin. Le projet comprend la réfection des fondations, des services industriels (Swisscom, Romande Energie (distribution), éclairage public, eau, épuration, eaux claires et eaux de fontaines), des aménagements de surface comme le chemin piétonnier ayant pour objectif la sécurisation des usagers les plus faibles (piétons, enfants à vélo, etc...). La mise à l'enquête publique interviendra durant les premières semaines de 2023.

#### **44 Cimetière**

- RAS

#### **442 Place de jeux**

- La balançoire de la place de jeux actuelle a été retirée du fait de sa vétusté.
- Au vu de l'acceptation du préavis no. 03/2022, la Municipalité planche sur un futur aménagement et déplacement de notre place de jeux, sur les parcelles no. 26 et no. 139.

#### **452 Déchetterie**

- Les déchets incinérables récoltés dans nos moloks sont acheminés à l'usine Saidef (19'950 kg soit, 53.34 kg/habitant).
- Le prix au kg encaissé est toujours de 0.70 cts/kg, alors que le prix coûtant pour le traitement est de Frs. 1.02/kg.
- Sur le site de Villars-Mendraz, une diminution des charges d'exploitation est observée, Frs. - 2995.--.

Les différences de tonnage les plus marquées sont :

- papier/carton : + 8 tonnes
- encombrants : + 5.7 tonnes
- bois : - 6 tonnes
- matières inertes : + 15 m<sup>3</sup>
- matériaux compostables : - 100 m<sup>3</sup>.
- Le coût par habitant de la déchetterie intercommunale est de Frs. 50.50. Lors de cet exercice, nous arrivons pratiquement à l'équilibre de ce compte « déchetterie » avec un excédent de produit de Frs. 2940.80 qui a été attribué à un nouveau compte « fond de réserve - intitulé financement spécial ».

Nous sommes en conformité avec la loi qui demande que ce compte « déchets » soit autofinancé (idem que les comptes de l'eau ou de l'épuration). D'ailleurs, la nouvelle comptabilité des communes MCH2, qui entrera en fonction prochainement, proposera d'office l'utilisation de ce nouveau compte.

#### **461 Nouveau réseau d'égouts et d'épuration**

- Nous avons effectué, selon budget, des travaux de curages et de passage caméra sur un des quatre secteurs définis et priorisés. Ces travaux de « contrôle » seront réalisés sur 4 ans.
- Depuis bien des années, l'augmentation de l'élimination des boues, la maintenance ainsi que les frais liés à la biologie sont en augmentation. L'indiscipline et la modification comportementale de la population en est la cause principale. Il est de plus en plus difficile, à la Municipalité, de prévoir un budget de « maintenance » des plus corrects.
- Notre raccordement communal à l'Épuration Moyenne Broye (EMB) est planifiée pour 2026 au plus tard. Les séances s'enchaînent à un rythme régulier afin de tenir ce planning.
- Une étude de réalisation d'un nouveau collecteur communal est en cours dans le secteur Landeron-Galites-Coutron. Aucune planification de travaux est définie à ce stade.
- Une taxe d'introduction de Frs. 3'500.--/unité locative est facturée pour toute nouvelle construction ou rénovation.
- Une taxe forfaitaire de Frs. 200.--/adulte et Frs. 100.--/enfant est facturée à mi-mai pour toute l'année, ceci pour l'ensemble des personnes reliées à la station d'épuration.

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE

### 51 Enseignement - AISMLE

- Ce sont 42 élèves en âge de scolarité obligatoire qui ont pris le chemin des classes de Moudon. 27 élèves en primaire et 15 élèves en secondaire. Pour 2022, le coût des frais d'écolage et de transport se situe à Frs. 434.45/habitant.
- Concernant l'accueil parascolaire, le coût est de Frs. 48.35/habitant pour la Commune d'Hermenches.
- L'accueil familial de jour et préscolaire s'élève à Frs. 140.--/habitant, le solde 2021 ARASBV non mis au budget.
- Une demande de crédit d'étude de Frs. 450'000.-- a été accordée pour la construction d'un collège primaire à Lucens. L'évolution attendue des besoins supplémentaires en classes démontre un manque à la rentrée 2024.

- **POLICE**

### 61 Corps de police

- Nous avons rencontré la police de Moudon qui nous a rendu un rapport sur les interventions qui se sont passées sur notre Commune.
- Il y a eu 21 événements sur la Commune ce qui a été qualifié de « très calme » par notre répondant Moudonnois.

### 65 Défenses contre l'incendie

- Le SDIS Haute-Broye, association dont nous faisons partie, est composé d'un effectif, en diminution de 213 intervenant(e)s (-43 par rapport à 2021) dont 61 (-11) en Détachement de Premier secours.
- Un poste de chargé de formation, emploi à temps plein, a été créé et une personne engagée, afin d'optimiser les cours, les rendre plus attractifs et de soulager l'état-major dans cette tâche. Cette dépense avait été budgétée.
- La Commune remercie les deux derniers sapeurs d'Hermenches :
  - *Caporal Valentin Danalet*
  - *Sapeur Hugo Meystre*
- Aucune intervention (stable) a eu lieu à Hermenches sur 123 interventions au total, en diminution de - 20% pour l'année écoulée.
- Prix à l'habitant : budget 2022 de Frs. 32.49 ; comptes 2022 de Frs. 29.66.

### 66 Protection civile

- Après l'engagement de la protection civile dans le cadre du covid, ce sont les répercussions liées à la guerre en Ukraine, soit des éventuelles pénuries d'électricité ou combustibles qui ont occupés le commandement de la protection civile.
- Toute les Communes doivent mettre à disposition de la population un PRU (point de rencontre d'urgence) afin d'accueillir les habitants en cas de coupure de courant. Ce lieu doit être chauffé et relié par radio au centre de commandement de la PC et à tous les services d'urgences.
- Le coût par habitant pour l'année 2022 a été de Frs. 15.73 (budget Frs. 17.40). Un retour de Frs. 1.67/habitant sera rétrocedé en 2023.

## **66      SERVICES INDUSTRIELS**

### **81      Service des eaux**

- Notre Commune étant membre de l'association Inter-Communale des Eaux du Haut Jorat, la Municipalité ne s'occupe plus seule de ce qui est des analyses, gestion de l'eau, entretien des sources, captages, réservoirs, etc... travaux qui sont désormais réalisés par le fontainier.  
En revanche, nous sommes toujours propriétaire et responsable de notre réseau communal.
- Cette année, nous n'avons pas eu de problème important sur le réseau de distribution.
- Comme chaque année, nous avons procédé à différents curages de nos collecteurs d'eau claire.
- Le projet de réaménagement des routes cantonales en traversée de localités, dossier de la réfection de la Rue du Village, des conduites d'eau claire et potable ainsi que la mise en souterrain des services Romande Energie, solde du réseau Swisscom (ceci en coordination avec notre mandataire).
- La réfection des infrastructures communales sur les routes cantonales en traversée de localité ainsi que la construction des trottoirs, d'arrêts de bus et d'éléments de modération du trafic, a été approuvé par le Conseil Général dans sa séance du 05 octobre (préavis no. 05-2022).  
Une mise à l'enquête sera déposée début 2023, avec pour objectif une planification de début de travaux pour mars – avril 2023.
- Une étude de réalisation pour une pose de conduite d'eau potable entre Champ aux Ru et Moille-Cugy est en cours, ceci avec la participation de Swisscom dans la même fouille. Ce projet suivra le projet « Rue du Village ».
- Une taxe d'introduction équivalant à 5 o/oo de la valeur ECA est encaissée pour toute nouvelle construction. En cas de transformation, un complément à la taxe de 3.5 o/oo sur la différence de valeur ECA est encaissée.
- Le prix de l'eau est fixé à Frs. 2.-- par m<sup>3</sup> consommé. Un relevé individuel des compteurs est demandé au 31 octobre afin de procéder à la facturation. Une concession de Frs. 20.-- et une location de compteur de Frs. 20.-- sont également facturées à mi-novembre.

### **82      Eclairage public**

- Les travaux de maintenance de notre éclairage public sont assurés par la Romande Energie, selon un contrat établi depuis plusieurs années.
- Dès cet automne 2022, l'éclairage public sera éteint de 23 heures à 5 heures du matin, ceci afin de participer à l'effort d'économie d'énergie.
- Dans le cadre de la réfection de la chaussée, l'entreprise Romande Energie a été mandatée pour faire une étude des tronçons « Villars-Mendraz-Rossenges et Rue du Village ».

## **Conclusion**

L'engagement de la Municipalité tout au long de cette année a été très important. Les nombreux projets en cours, quelques peu complexes, ont été source d'un nombre élevé d'heures et de séances avec divers spécialistes ou mandataires.

Il convient de relever l'assiduité et la disponibilité des membres de la Municipalité, qui, au rythme des séances bimensuelles, ainsi que des séances extraordinaires, des représentations diverses au sein des organisations Inter-Communales, des rendez-vous de chantiers, assurent le bon fonctionnement de notre commune.

Nos vifs remerciements vont à notre secrétaire et à notre boursier pour leur appui et soutien à l'élaboration de nos projets.

La Municipalité remercie l'ensemble du bureau du Conseil. Nos remerciements vont également à toutes les personnes qui expriment leur intérêt pour les affaires communales en participant de manière constructive aux séances du Conseil Général.

La conduite au quotidien de tous les projets et le suivi efficace de nos services communaux sont également à attribuer aux personnes mandatées par la Municipalité qui remercie particulièrement chaque membre pour leurs disponibilités et compétences mises au profit de la collectivité.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nous vous demandons d'accepter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année écoulée.

**Au nom de la Municipalité**

Sylvain Crausaz  
Syndic

Laetitia Déglon  
Secrétaire Municipale